



Jean-Luc Aplogan

Chargé de Mission auprès du Président
pour la Diversité Culturelle et l'Intégration.

Paris, le 8 JANVIER 2007

Madame Nadia M

34070 MONTPELLIER

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame,

Vous m'avez écrit pour me faire part de votre saisine de la HALDE en raison de la décision prise par l'ESJ de vous exclure de l'Ecole.

Vous écrivez, notamment, à la HALDE que Radio France "n'a même pas pris la peine de vérifier en (vous) recevant la véracité de ces chefs d'accusation".

Dans le conflit qui vous oppose à l'ESJ, Radio France n'a pas à intervenir ni à apprécier la décision prise par l'ESJ à votre égard.

Aujourd'hui le contrat de travail qui vous lie à Radio France se trouve suspendu en raison de la décision d'exclusion prise par l'ESJ.

Ainsi que vous l'a indiqué Madame GICQUEL, Directrice déléguée à la gestion et aux ressources humaines de Radio France, il vous appartient de trouver une école susceptible de vous accueillir.

Je crois savoir que vous auriez fait les démarches en ce sens.

Sur ce point, Madame GICQUEL vous apportera une réponse très prochainement.

A ce stade, je ne vois malheureusement pas quoi ajouter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Luc Aplogan", with a horizontal line drawn through it.

Jean-Luc APLOGAN